



Ma demande
de logement en ligne

Les organismes
sont à votre écoute
pour vous accompagner
dans votre démarche.



Pour en savoir plus consulter leur site Internet



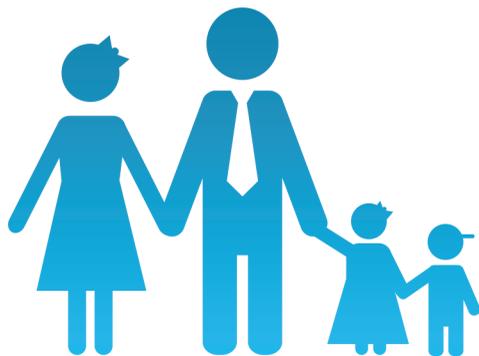
10, rue Pierre Marty
15000 Aurillac
Tél. 04 71 48 20 16
www.logisens.fr



32, rue de Blanzat, CS 10522
63028 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 41 16 16
www.ophis.fr



1, avenue Georges Pompidou
15000 Aurillac
Tél. 04 71 46 24 24
www.polygone-sa.fr



Projet co-financé par l'Union européenne - fonds européen
de développement régional FEDER
L'Europe s'engage en Auvergne

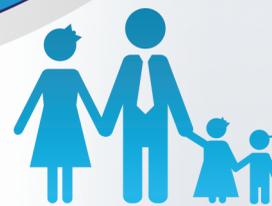


Ma demande
de logement en ligne

Cantal



Je cherche
un logement



Je me simplifie la vie :

mademande15.dlauvergne.fr

+ pratique  + rapide 

Une seule demande
valable pour tous les acteurs
de l'immobilier social du Cantal



Ma demande de logement en ligne



Ma demande de logement en ligne

mademande15.dlauvergne.fr



Cette
demande
remplace
la demande
de logement
"papier"

Sans me déplacer

- Je remplis un seul et unique formulaire Internet
- Je consulte et je modifie ma demande à tout moment
- En un clic je renouvèle ma demande tous les ans

Comment ?



① J'enregistre ma demande

En me connectant sur le site internet de l'un des bailleurs sociaux ou directement sur le site :

mademande15.dlauvergne.fr

Les organismes restent à ma disposition pour toutes questions.

- > Ma demande est automatiquement diffusée à tous les acteurs de l'immobilier du Cantal

② Je reçois mon attestation :

Elle comporte mon identifiant et mon mot de passe pour accéder à mon dossier

③ Je peux modifier ma demande à tout moment

④ Je complète mon dossier :

- > Lorsqu'un organisme dispose d'un logement correspondant à mes attentes, il me contacte pour compléter mon dossier avec les pièces justificatives obligatoires.
- > Mon dossier est examiné par une commission d'attribution. Quand la Commission d'Attribution des Logements (CAL) me propose un logement :
 - j'accepte et je deviens locataire. Mon dossier est clos.
 - je refuse : ma demande reste valable jusqu'à sa date de renouvellement

L'enregistrement
d'une demande
ne vaut pas
attribution
d'un logement

⑤ Chaque année, je reçois un courrier m'invitant à renouveler ma demande.

Si je ne la renouvèle pas, elle est annulée.